MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 808 1er août 2003

SOMMAIRE

Armytage Investments, S.à r.l., Luxembourg 38753	Korsnais Packaging S.A., Luxembourg	38782
Aruba Properties S.A., Luxembourg	Loft Industry Investment S.A., Strassen	38738
Ataïr, S.à r.l., Luxembourg	Luxat S.A., Luxembourg	38783
Atasco Holdings Limited S.A., Luxembourg 38763	Lydd, S.à r.l., Luxembourg	38760
Atlanta Group Holding S.A., Luxembourg 38756	Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A.,	
Atomo, Sicav, Luxembourg 38738	Luxembourg	38764
Barilla Net S.A., Luxembourg 38755	Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A., Lu-	
Beauty Care Professional Products Participations	xembourg	38782
S.A., Luxembourg	Men Sana, S.à r.l., Wiltz	38766
Bottling Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald . 38768	Modern Treuhand S.A., Luxembourg	38748
BRPTE, S.à r.l., Luxembourg 38769	Morgan Stanley Asset Management S.A., Sennin-	
Buromat S.A., Foetz 38784	gerberg	38757
Buromat S.A., Foetz 38784	Performance Invest S.A., Luxembourg	38742
C2 Lux, S.à r.Í., Eischen	Poculum S.A.H., Luxembourg	38741
CCE Investments, S.à r.l., Howald 38768	Real Cobra Invest Holding S.A., Grevenmacher	38769
Claire Source Participations S.A., Luxembourg-	Regiconsult S.A., Luxembourg	38751
Kirchberg 38762	Regiconsult S.A., Luxembourg	38752
Commercial Investment Tenutella, S.à r.l., Luxem-	Safi Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38749
bourg 38774	Saran S.A.H., Luxembourg	38741
De Lage Landen Leasing S.A., Zaventem 38739	Secuma S.A.H., Luxembourg	38757
De Lage Landen Technology Finance S.A 38743	Sema Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38750
Domanial S.A.H., Luxembourg 38741	Sema Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38751
DZ Bank AG Niederlassung Luxemburg, Luxem-	Semit International S.A. Holding, Luxembourg	38752
bourg-Strassen	Société de Participations Financières Rusmet	
DZ Bank AG Niederlassung Luxemburg, Luxem-	S.A., Luxembourg	38739
bourg-Strassen	(La) Société de Placement International à Luxem-	
Elecfin S.A.H., Luxembourg 38765	bourg S.A.H., Luxembourg	38758
Euro International Reinsurance S.A., Luxembourg 38741	(La) Société de Placement International à Luxem-	
European African Investment Holding S.A., Lu-	bourg S.A.H., Luxembourg	38758
xembourg	(La) Société de Placement International à Luxem-	
Financial Investments Luxembourg S.A.H., Luxem-	bourg S.A.H., Luxembourg	38759
bourg 38762	(La) Société de Placement International à Luxem-	
Fontaine Blanc Holding S.A., Luxembourg 38742	bourg S.A.H., Luxembourg	38759
Fontaine Blanc Holding S.A., Luxembourg 38742	(La) Société de Placement International à Luxem-	
Infonet Luxembourg S.A., Howald 38765	bourg S.A.H., Luxembourg	38759
International Brands Holding S.A., Luxembourg 38783	Société Immobilière Laurentine S.A., Luxem-	
International Brands Holding S.A., Luxembourg 38783	bourg	38741
International Business Holding S.A., Luxembourg. 38758	Stellar Financial Corporation Holding S.A., Lu-	
Investplan Lux Holding S.A., Luxembourg-Kirch-	xembourg	38768
berg 38756	TRES S.A., Luxembourg	38743
Kent International S.A., Luxembourg 38742	TRES S.A., Luxembourg	38744
Kinnevik S.A., Luxembourg 38764	Welfare Investment Holding S.A., Luxembourg.	38742
Klapakong S.A.H., Luxembourg 38761	3 ,	

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henry.

R. C. Luxembourg B 76.035.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mars 2003 à 10.00 heures au siège social

Résolution unique

L'assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises pour un an. Dès lors, le Conseil d'administration aura la composition suivante:

Conseil d'administration

Président:

- Monsieur Nicola Bravetti

General Manager

BANCA ARNER S.A.

P.za Manzoni, 8

CH-6901 Lugano.

Administrateurs:

- Monsieur Jean-Jacques Schrämli

General Manager

BANCA ARNER S.A.

P.za Manzoni, 8

CH-6901 Lugano.

- Monsieur Mario Speciale

Via Monti, 41

I-20100 Milano.

- Madame Solange Velter

Chef de Service Principal

SOCIETE EUROPENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises

- ERNST & YOUNG S.A.

Société Anonyme

7, Parc d'activités Syrdall - Münsbach

B.P. 780

L-2017 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ATOMO, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039069.3/024/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LOFT INDUSTRY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.510.

Désignation d'un administrateur-délégué

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juillet 2003 que le Conseil d'Administration approuve la nomination de Monsieur Pascal Demilecamps en tant que Administrateur-Délégué de la société.

Il peut engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait analytique

P. Demilecamps

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039494.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

DE LAGE LANDEN LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1930 Zaventem, Ikaroslaan 10. R. C. Luxembourg B 94.416.

Déclaration du Conseil d'Administration de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING

Le Conseil d'Administration de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING, société de droit belge, ayant son siège social en Belgique, à B-1930 Zaventem, Ikaroslaan 10, déclare conformément à l'article 160-2, a, b, c, d, et e de la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises que sa nouvelle succursale est établie à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 283, que les activités de la dernière consistent dans le leasing, la vente, l'achat, la location de véhicules et de moyens de production de toute sorte comme des camions, du matériel roulant, des machines, des outils, des appareils, des instruments, tant de biens mobiliers qu'immobiliers.

La S.A. DE LAGE LANDEN LEASING est inscrite au Registre de commerce de Bruxelles (Belgique) sous le numéro 557.993.

La succursale portera le même nom et aura la même forme.

Conformément aux articles 17 et 18 des statuts coordonnés (mention au Moniteur belge du 15 mai 2001), le conseil d'administration de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING, qui est également compétent pour la succursale au Grand-Duché de Luxembourg, est valablement représenté vis-à-vis des tiers et en justice par l'administrateur-délégué, celui-ci disposant du pouvoir de signature, tant au nom de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING en Belgique qu'au nom de sa succursale au Grand-Duché de Luxembourg située à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 283.

L'administrateur-délégué est actuellement Monsieur Gert-Jan Engels, né le 1er avril 1959 à Helmond aux Pays-Bas et domicilié aux Pays-Bas, à 5757 BZ Liessel, Hulsbos 44, nommé le 8 mai 2000 par le Conseil d'Administration (publication au moniteur belge du 6 juillet 2001).

Fait à Zaventem, le 30 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G.-J. Engels

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039834.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 59.686.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth of June, Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of ALRU HOLD-ING, S.à r.l., with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given on June 25, 2003, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

- 1° The Company SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number 59.686 hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on June 3, 1997, published in the Mémorial C, number 519 of September 23, 1997. Its articles of incorporation have been amended on June 18, 1998 by deed of the same notary, published in the Mémorial C, number 699 of September 29, 1998.
- 2° The corporate capital of the Company is fixed at three hundred and fifty thousand United States Dollars (350,000.-USD) divided in three hundred and fifty (350) shares having a par value of one thousand United States Dollars (1,000.-USD) each.
 - 3° ALRU HOLDING, S.à r.l., prenamed, has become the single owner of all the shares of the Company.
- 4° ALRU HOLDING, S.à r.l., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- 5° ALRU HOLDING, S.à r.l., appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act; in its capacity as liquidator of the Company, ALRU HOLDING, S.à r.l., declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.
 - 6° ALRU HOLDING, S.à r.l., declares that it will take over all remaining assets of the Company.
 - 7° ALRU HOLDING, S.à r.l., declares that the liquidation of the Company is closed.
 - 8° Discharge is given to the directors and the statutory auditor of the Company.

9° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register of the company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version

L'an deux mille trois, le trente juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ALRU HOLDING, S.à r.l., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 juin 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

- 1° Que SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A. une société anonyme avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 59.686, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 519 du 23 septembre 1997. Ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 699 du 29 septembre 1998.
- 2° Que le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille dollars US (350.000,- USD) divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.
 - 3° Que ALRU HOLDING, S.à r.l., préqualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4° Que ALRU HOLDING, S.à r.l., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5° Que ALRU HOLDING, S.à r.l. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, ALRU HOLDING, S.à r.l. déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuel-lement inconnu et non payé.
 - 6° Que ALRU HOLDING, S.à r.l. déclare qu'elle reprendra tout l'actif restant de la Société.
 - 7° Que ALRU HOLDING, S.à r.l. déclare que la liquidation de la Société est clôturée.
 - 8° Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
- 9° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

En conséquence, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, vol. 18CS, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

P. Frieders.

(039252.3/212/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.459.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

D. Stenzel

Administrateur-délégué

(038975.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DOMANIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.966.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(039472.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(039474.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

POCULUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 68.028.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(039484.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

SOCIETE IMMOBILIERE LAURENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.707.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(039485.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

KENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 70.168.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(039493.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.886.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(039513.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

WELFARE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.277.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(039524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FONTAINE BLANC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.930.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour FONTAINE BLANC HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

(039091.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FONTAINE BLANC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.930.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour FONTAINE BLANC HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

(039094.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ARUBA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.479.

RECTIFICATIF

Annule et remplace l'extrait publié dans le Mémorial C n° 733 du 10 juillet 2003 à la page 35159.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 28 avril 2003 que: sont réélus au poste d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Albert Aflalo, administrateure sociétés, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Dieudonné Riga, retraité, demeurant à Bruxelles

Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise à Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009

Luxembourg, le 27 juin 2003.

pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034737.3/677/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

DE LAGE LANDEN TECHNOLOGY FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.223.

Déclaration du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING, société de droit belge, ayant son siège social en Belgique à 1930 Zaventem, Ikaroslaan 10, déclare que la succursale située à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon 283 de la S.A. DE LAGE LANDEN TECHNOLOGY FINANCE, société de droit belge aujourd'hui dissoute, a été fermée en date du 1er janvier 2001 en raison de la fusion par absorption prenant effet à la même date de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING TECHNOLOGY FINANCE par la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING.

Faite à Zaventem, le 16 juin 2003.

Pour le conseil d'administration

G.-J. Engels

(ayant le pouvoir de représenter le conseil d'administration)

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035573.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

TRES, Société Anonyme, (anc. VIDEOCOM).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.713.

L'an deux mille et trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIDEOCOM, avec siège social à L-8080 Bertrange, 99 route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C no 542 du 15 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier de Rosmorduc, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Juliette Deitz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Changement de la dénomination actuelle de la société en celle de TRES.
- 2) Transfert du siège social de la société de Bertrange à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
- 3) Elargissement de l'objet social en insérant à la suite de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet la prestation de tous services d'agent ou d'intermédiaire commercial et industriel, en agissant soit pour son propre compte, soit comme représentant ou délégué de tiers. Elle pourra aussi prester tous services d'assistance, de conseil en matière financière et/ou d'investissements, de gestion de projets, de collaboration

et d'administration généralement quelconques, développer des structures d'investissement et/ou des systèmes de communication, tant au niveau national qu'international, tous ces services étant exclusivement réservés aux clients institutionnels. Elle peut développer des solutions intégrées ayant pour but d'améliorer l'efficacité des activités d'investissements et agir comme centre de service pour clients institutionnels. Son objet inclut tout ce qui sera nécessaire ou utile pour la bonne poursuite des activités décrites ci-dessus.»

4) Divers

- II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.
- IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination actuelle de la société en celle de TRES et en conséquence de modifier l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er.

Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après crées une société anonyme sous la dénomination de TRES.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à L- 2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (1er alinéa)

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social et modification conséquente de l'article 4 des statuts par l'insertion entre l'alinéa 1^{er} et l'alinéa 2, d'un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

«Art. 4. (alinéa 2)

La société a également pour objet la prestation de tous services d'agent ou d'intermédiaire commercial ou industriel, en agissant soit pour son propre compte, soit comme représentant ou délégué de tiers. Elle pourra aussi prester tous services d'assistance, de conseil en matière financière et/ou d'investissements, de gestion de projets, de collaboration et d'administration généralement quelconques, développer des structures d'investissement et/ou des systèmes de communication, tant au niveau national qu'international, tous ces services étant exclusivement réservés aux clients institutionnels. Elle peut développer des solutions intégrées ayant pour but d'améliorer l'efficacité des activités d'investissements et agir comme centre de service pour clients institutionnels. Son objet inclut tout ce qui sera nécessaire ou utile pour la bonne poursuite des activités décrites ci-dessus.»

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: O. De Rosmorduc, S. Thill, J. Deitz, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 juillet 2003. I.-P. Hencks.

(038897.3/216/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

TRES, Société Anonyme, (anc. VIDEOCOM).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.713.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(038902.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ATAÏR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Société anonyme).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 93.233.

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATAÏR S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.233, constituée le 30 août 1971 à Vaduz (Liechtenstein) sous le numéro H 267 / 70, dont le siège social a été transféré à Luxembourg par acte du 19 mars 2003, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 avril 2003, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 680,- (six cent quatre-vingt euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transformation de la société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée unipersonnelle et changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera ATAÏR, S.à r.l.
- 2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour et nomination d'un nouveau gérant de la société.
- 3. Transfert du siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Turin (Italie), via Goffredo Casalis n° 24 et adoption par la société à responsabilité limitée unipersonnelle de la nationalité italienne sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises de Turin.
 - 4. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 30 juin 2003.
- 5. Démission du gérant actuellement en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - 6. Changement de la dénomination sociale de société qui se dénommera ATAIR, S.r.l.
- 7. Nomination de Monsieur Luigi Perla, né à Turin, le 28 octobre 1950, demeurant à Turin, via Goffredo Casalis n° 24, en qualité de gérant unique.
 - 8. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.
 - 9. Délégation de pouvoirs.
- 10. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés dès que la société aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises de Turin.
 - 11. Divers.
- IV.- Le capital social est de EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) entièrement détenu par la société NOMEN FIDUCIARIA, S.r.l., ayant son siège social à Via del Carmine n° 10, I-10122 Turin (Italie).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de ATAÏR S.A. laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois.

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ATAÏR, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Turin (Italie), via Goffredo Casalis n° 24 et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises de Turin.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
 - que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 30 juin 2003 telle qu'elle a été rédigée avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en ATAIR, S.r.l.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée avec les pouvoirs lui conférés par les statuts, à l'exception de tous actes de disposition de biens immobiliers et droits immobiliers pour lesquels l'autorisation préalable de l'assemblée générale ordinaire est nécessaire, sauf révocation ou démission, Monsieur Luigi Perla, né à Turin (Italie), le 28 octobre 1950, code fiscal PRL LGU 50R28L219U, domicilié à Turin (Italie), via Goffredo Casalis n° 24, comme gérant unique («amministratore unico») de la société.

Enfin l'assemblée décide que les émoluments du gérant unique seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie et applicables aux experts comptables.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Titolo I - Costituzione della società

Art. 1. Denominazione

È costituita una società a responsabilità limitata denominata ATAIR S.r.l., senza vincoli di rappresentazione grafica.

Art. 2. Sede

La società ha sede in Torino, via Goffredo Casalis n. 24.

Art. 3. Oggetto

La società ha per oggetto l'esercizio dell'attività di acquisto, costruzione, ristrutturazione, gestione, amministrazione, permuta e vendita, anche frazionata, di beni immobili o di porzioni immobiliari nonché la cessione in use e la locazione, non finanziaria se effettuata a terzi, degli stessi.

La società può inoltre compiere le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e finanziarie, queste ultime non nei confronti del pubblico, necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, ivi comprese l'assunzione e la dismissione di partecipazioni ed interessenze in enti e società, anche intervenendo alla loro costituzione; essa può altresì, senza carattere di professionalità, prestare garantie sia reali sia personali anche a favore di terzi in quanto strumentali al conseguimento dell'oggetto sociale.

Il tutto nel rispetto delle disposizioni di legge ed in particolare della normativa in tema di attività riservate agli iscritti a collegi, ordini o albi professionali.

Art. 4. Durata

La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2050.

Titolo II - Capitale sociale

Art. 5. Capitale

Il capitale sociale è di euro trentaquattrromilla (EUR 34.000,-) diviso in quote da un euro o suoi multipli e può essere aumentato anche mediante conferimento di beni in natura e di crediti.

La società pub acquisire fondi con obbligo di rimborso presso soci, in ottemperanza alle disposizioni di legge.

Titolo III - Assemblea

Art. 6. Convocazione

L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo, anche fuori della sede sociale purché in Italia, con lettera raccomandata spedita ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza al domicilio risultante dal libro soci.

Nell'avviso può essere prevista una eventuale seconda convocazione.

Sono valide tuttavia le assemblee, anche in mancanza di convocazione, se si verificano tutti i presupposti previsti dalla legge.

Qualora ricorrano i presupposti di legge l'assemblea ordinaria per approvazione del bilancio può essere convocata entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Art. 7. Validità deliberazioni assembleari

Per la validità delle deliberazioni delle assemblee si applicano le norme di legge.

Art. 8. Presidenza dell'assemblea

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o, in mancanza, dalla persona designata dai presenti.

Nei casi di legge, o quando ciò è ritenuto opportuno dal presidente dell'assemblea, il verbale è redatto da un notaio designato dalle, stesso presidente.

Titolo IV - Amministrazione

Art. 9. Organo amministrativo

La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di tre ad un massimo di cinque membri.

Gli amministratori possono anche non essere soci e durano in carica per il periodo stabilito dall'assemblea all'atto della nomina.

Qualora, per dimissioni od altre cause, venisse a mancare la maggioranza degli amministratori di nomina assembleare, l'intero consiglio si intenderà dimissionario e si dovrà convocare al più presto l'assemblea per le nuove nomine.

Art. 10. Poteri dell'organo amministrativo

All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione spettano tutti i più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e di disposizione che non siano riservati inderogabilmente dalla legge all'assemblea dei soci fatte salve, per l'amministratore unico, eventuali limitazioni.

Il consiglio può, nei limiti di legge, delegare ad un comitato esecutivo o ad uno o più dei suoi membri proprie attri-

Art. 11. Cariche sociali

Il consiglio di amministrazione, allorquando non vi abbia provveduto l'assemblea, nomina il presidente; può altresì nominare un vice presidente e uno o più amministratori delegati.

Art. 12. Firma e rappresentanza sociale

La firma e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'amministratore unico il quale può cosi compiere tutti gli atti che rientrano nell'oggetto sociale, salvo le limitazioni di legge e quelle eventualmente fissate dall'assemblea, con facoltà di nominare e revocare procuratori, determinandone i poteri.

Nel caso in cui la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione la firma e la rappresentanza della società spettano al presidente e, ove nominati, al vice presidente e agli amministratori delegati nell'ambito e per l'esercizio dei poteri loro conferiti ed inoltre per l'esecuzione delle deliberazioni del consiglio e del comitato esecutivo, se nominato, e in giudizio.

Art. 13. Riunioni del consiglio di amministrazione

Il consiglio di amministrazione deve essere convocato, in Italia, mediante lettera raccomandata, telegramma, telefax o posta elettronica da inviarsi a cura del presidente o del vice presidente o di un amministratore delegato cinque giorni prima della riunione, salvo i casi di urgenza.

Le adunanze sono presiedute dal presidente o dal vice presidente o da un amministratore delegato o, in mancanza, dall'amministratore presente più anziano di età.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti e, in caso di parità, prevale il voto di chi presiede la seduta.

È ammessa la possibilità che le adunanze del consiglio di amministrazione si tengano per teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti; verificandosi tali presupposti, il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Art. 14. Riunioni del comitato esecutivo

Alle riunioni del comitato esecutivo si applicano le disposizioni previste per le riunioni del consiglio di amministrazione.

Art. 15. Direttore generale

L'organo amministrativo può nominare uno o più direttori generali determinandone i poteri.

Art. 16. Compensi e rimborsi spese

L'assemblea ordinaria stabilisce i compensi - anche sotto forma di partecipazione agli utili - e le indennità a favore degli amministratori, eventualmente anche deliberando un trattamento di fine mandato.

Il consiglio stabilisce, ed eventualmente aggiorna, le remunerazioni al presidente, al vice presidente ed agli amministratori delegati.

Tutti gli amministratori hanno diritto al rimborso delle spese sostenute per lo svolgimento del mandato.

Titolo V - Collegio sindacale

Art. 17. Sindaci

Il collegio sindacale è composto di tre sindaci effettivi e due supplenti che durano in carica per il periodo stabilito dalla legge e sono rieleggibili.

La nomina del collegio sindacale è facoltativa qualora non sia disposto diversamente dalla legge.

Titolo VI - Bilancio ed utili

Art. 18. Esercizio sociale

L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Art. 19. Ripartizione degli utili

Gli utili netti di esercizio, dedotto il 5% da destinare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, si ripartiscono tra i soci in proporzione alle quote sociali, salvo diversa destinazione deliberata dall'assemblea.

Titolo VII - Norme finali

Art. 20. Domicilio dei soci

Per domicilio di ogni socio nei rapporti con la società si intende quello risultante dal libro soci.

Art. 21. Disposizioni generali

Per quanto non previsto dal presente statuto, si fa riferimento alle norme di legge.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Luigi Perla, prénommé, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Luigi Perla est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement à toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises de Turin.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, et dixième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises de Turin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Tonelli, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, vol. 18CS, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 juillet 2003. J. Elvinger.

(037791.1/211/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

MODERN TREUHAND, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 86.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(039229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

SAFI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LUX LORSOUD, S.à r.l.).

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32B, rue du Canal. R. C. Luxembourg B 57.590.

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUX LORSOUD, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 170 du 7 avril 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 57.590. Le capital social a été converti en Euro suivant décision des associés prise lors de la réunion tenue en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C numéro 815 du 29 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Sirtoli, chef d'entreprise, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mireille Sirtoli-Schlouppe, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Acceptation de la cession de 150 parts sociales de la société LUX LORSOUD, S.à r.l., détenues par Monsieur Joseph Sirtoli, chef d'entreprise, né à Metz/France, le 12 mars 1948, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis à Madame Mireille Schlouppe, employée de bureau, épouse de Monsieur Joseph Sirtoli, née à Metz/France, le 10 août 1950, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis.
- 2) Acceptation de la cession de 50 parts sociales de la société LUX LORSOUD, S.à r.l., détenues par Monsieur Joseph Sirtoli, chef d'entreprise, né à Metz/France, le 12 mars 1948, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis à Monsieur Eric Fioletti, monteur, né à Metz/France, le 10 octobre 1964, demeurant F-54910 Valleroy, 1, rue du Stade.
- 3) Acceptation de la cession de 50 parts sociales de la société LUX LORSOUD, S.à r.l., détenues par Monsieur Joseph Sirtoli, chef d'entreprise, né à Metz/France, le 12 mars 1948, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis à Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, chauffagiste, né à Metz/France, le 22 novembre 1969, demeurant F-57420 Sillegny, 24, rue de Metz.
 - 4) Changement de la dénomination de la société de LUX LORSOUD, S.à r.l. en SAFI LUX, S.à r.l.
 - 5) Modification afférentes des statuts.
 - 6) Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.
- III. Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont respectivement présentes et représentées à l'assemblée, qui dès lors est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les associés présents et les mandataires des associés représentés reconnaissant que l'ordre du jour a été porté préalablement à ce jour à la connaissance des associés.
- IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée déclare accepter:

- 1) La cession de cent cinquante (150) parts sociales sous seing privé datée du 19 mars 2003, par Monsieur Joseph Sirtoli à Madame Mireille Schlouppe, et dont une copie restera annexée au présent acte.
 - 2) La cession de cinquante (50) parts sociales sous seing privé datée du 19 mars 2003,
 - par Monsieur Joseph Sirtoli à Monsieur Eric Fioletti, et dont une copie restera annexée au présent acte.
 - 3) La cession de cinquante (50) parts sociales sous seing privé datée du 19 mars 2003,
 - par Monsieur Joseph Sirtoli à Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, et dont une copie restera annexée au présent acte.

Ces trois cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Joseph Sirtoli, chef d'entreprise, né à Metz/France, le 12 mars 1948, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, agissant en sa qualité de gérant de ladite société, qui déclare accepter au nom et pour compte de la société pour autant que de besoin les trois cessions de parts sociales.

A la suite de ces trois cessions l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Δrt 6

Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Ces parts ont été souscrites comme su	Ces	parts on	été	souscrites	comme	suit
---------------------------------------	-----	----------	-----	------------	-------	------

1) par Madame Mireille Schlouppe, employée de bureau, épouse de Monsieur Joseph Sirtoli, née à Metz/Fran-	
ce, le 10 août 1950, demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue du Paquis, quatre cents parts sociales	400
2) par Monsieur Eric Fioletti, monteur, né à Metz/France, le 10 octobre 1964, demeurant F-54910 Valleroy	
1, rue du Stade, cinquante part sociales	50
3) par Monsieur Jean-Luc Gilles Anton, chauffagiste, né à Metz/France, le 22 novembre 1969, demeurant F	
57420 Sillegny, 24, rue de Metz, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination actuelle de la société de LUX LORSOUD, S.à r.l. en celle de SAFI LUX, S.à r.l. et en conséquence l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er.

La société prend la dénomination de SAFI LUX, S.à r.l., société à responsabilité limité.» Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: J. Sirtoli, M.P. Thibo, M. Schlouppe, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, vol. 16CS, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

J.-P. Hencks.

(038258.3/216/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

SEMA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LUX LORSOUD, S.à r.l.).

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32B, rue du Canal. R. C. Luxembourg B 57.590.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUX LORSOUD, S.à r.l., avec siège social à Esch/ Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 170 du 7 avril 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 57.590. Le capital social a été converti en Euro suivant décision des associés prise lors de la réunion tenue en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C numéro 815 du 29 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur André Meder, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

qui désigne comme secrétaire Madame Juliette Deitz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant profession-nellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Changement de la dénomination actuelle en celle de SEMA LUX, S.à r.l. et modification afférente de l'article 1er des statuts.
 - 2) Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ' ne varietur ' par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.
- III. Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont respectivement présentes et représentées à l'assemblée, qui dès lors est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les associés présents et les mandataires des associés représentés reconnaissant que l'ordre du jour a été porté préalablement à ce jour à la connaissance des associés.
- IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de SEMA LUX, S.à r.l. et en conséquence l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er.

La société prend la dénomination de SEMA LUX, S.à r.l., société à responsabilité limité.» Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: A. Meder, J. Deitz, M.-P. Thibo, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 17CS, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

J.-P.Hencks.

(038260.3/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

SEMA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LUX LORSOUD, S.à r.l.).

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32B, rue du Canal.

R. C. Luxembourg B 57.590.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(038261.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

REGICONSULT, Société Anonyme, (anc. JD FARRODS CONSULTING LUXEMBOURG).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.901.

L'an deux mille et trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JD FARRODS CONSUL-TING LUXEMBOURG, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49 boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.901, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial C no 88 du 26 janvier 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 898 du 13 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier De Rosmorduc, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Juliette Deitz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Changement de la dénomination actuelle de la société en celle de REGICONSULT.
- 2) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination actuelle de la société en celle de REGICONSULT et en conséquence de modifier l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1er. (1er alinéa)

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REGICONSULT.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: O. De Rosmorduc, S. Thill, J. Deitz, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

J.-P. Hencks.

(038906.3/216/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

REGICONSULT, Société Anonyme, (anc. J.D. FARRODS CONSULTING LUXEMBOURG).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.901.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(038910.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.418.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Tomas Sarobe, administrateur de sociétés, demeurant à Naranjo de Bulnes, 79, E-28707 Madrid,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu pardevant Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 1982, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 196 du 17 août 1982.
- II.- Que la société a établi son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 19.418;
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des certificats d'actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 9, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

J. Elvinger.

(038831.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 74.241.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the thirtieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich; «the proxy»

acting as a special proxy of ARMYTAGE CORPORATION PTY LTD, having its registered office at St Leonards NSW 2065, Level 3, n°1 Chandos Street, Australia;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société à responsabilité limitée, ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l., a company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 74.241, has been incorporated by deed enacted on the January 25, 2000.
- II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l. amounts currently to USD 15,000.- (fifteen thousand United States dollars), represented by 150 (one hundred and fifty) Shares of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l.
- IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.
 - VII.- That the mandator fully discharges the manager for his mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg; «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ARMYTAGE CORPORATION PTY LTD, ayant son siège social au St Leonards NSW 2065, Level 3, n°1 Chandos Street, Australie;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.241, a été constituée suivant acte reçu le 25 janvier 2000.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 15.000,- (quinze mille dollars des Etats-Unis), représentés par 150 (cent cinquante) parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ARMYTAGE INVESTMENTS, S.à r.l.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 56, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

J. Elvinger.

(038826.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 64.864.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

la société ENFIELD TRADING LTD, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée aux fins des présentes par son administrateur Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.864, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 28 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 629 du 4 septembre 1998; que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 16 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 87 du 17 janvier 2002.
- II.- Que le capital social de la société anonyme EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 31.000,- EUR, représentés par 1.000 actions sans valeur nominale, chacune intégralement libérée.
- III.- Que la société ENFIELD TRADING LTD est devenue propriétaire de toutes les actions de la société European AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- IV.- Que la société ENFIELD TRADING LTD prononce la dissolution anticipée de la société EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A. avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- V.- Que la société ENFIELD TRADING LTD déclare que tous les actifs de la société EUROPEAN AFRICAN INVEST-MENT HOLDING S.A. sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la susdite société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la susdite société même inconnus à l'heure actuelle et qu'il réglera également les frais des présentes.
- VI.- Que la liquidation de la société EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A. est achevée et que la susdite société est définitivement dissoute et liquidée.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 8, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Elvinger.

(038829.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BARILLA NET S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 79.123.

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Appeared:

Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich; «the proxy»

acting as a special proxy of the company BARILLA ALIMENTARE S.p.A., having its registered office in Via Mantova 166, Parma (PR) I-43100, Italy, enrolment number in the Register of Companies of Parma and fiscal code 01654010345, beneficial owner,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société anonyme, BARILLA NET S.A., a limited company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 79.123, has been incorporated by deed enacted on the 22nd of November 2000.
- II.- That the subscribed share capital of the société anonyme BARILLA NET S.A. amounts currently EUR 2,682,286. (two million six hundred and eighty two thousand two hundred and eighty six euros), represented by 1,341,143 (one million three hundred and forty one thousand one hundred and forty three) shares with a nominal value of EUR 2.- (two euros) each.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of BARILLA NET S.A.
- IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.
 - VII.- That the mandator fully discharges the directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg; «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BARILLA ALIMENTARE S.p.A., ayant son siège social Via Mantova 166, Parma (PR) I-43100, Italie, numéro d'inscription au Registre des Sociétés de Parme et code fiscal n°01654010345, bénéficiaire économique.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme BARILLA NET S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.123, a été constituée suivant acte reçu le 22 novembre 2000.
- II.- Que le capital social de la société anonyme BARILLA NET S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.682.286,- (deux millions six cent quatre vingt deux mille deux cent quatre vingt six euros), représenté par 1.341.143

(un million trois cent quarante et un mille cent quarante trois) actions, avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BARILLA NET S.A.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 54, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

J. Elvinger.

(038835.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ATLANTA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.653.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AF04482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 17 juillet 2003.

Signatures

Administrateurs

(039140.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

INVESTPLAN LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 29.663.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INVESTPLAN A/S, R.C. Oslo N° 837725682, une société avec siège social à Ullern allé 2, N-0381 Oslo, Norvège, ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Oslo, le 18 juin 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme INVESTPLAN LUX HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 29.663, dénommée ci-après «la Société», fut constituée originairement sous la dénomination de INVESTPLAN LUX S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 99 du 13 avril 1989.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 493 du 28 mars 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000,-) euros (EUR), représenté par onze mille six cents (11.600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INVESTPLAN LUX HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, vol. 139S, fol. 63, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(039072.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SECUMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 16.179.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signatures

Administrateurs

(039143.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.193.

EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 25 juin 2003:

Les administrateurs suivants ont été réélus et le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Thomas B. Quantrille, Executive Director, MORGAN STANLEY ASSET AND INVESTMENT TRUST MANAGEMENT CO. LIMITED, 4-20-3 Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo, 150-6009 Japan,
- Monsieur Robert Sargent, EUROPEAN BUSINESS HEAD, CEO, MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGE-MENT LIMITED, 25, Cabot Square, Canary Wharf, London, England, E14 4QA,
 - Monsieur Jacques Elvinger, avocat, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DELOITTE & TOUCHE S.A. a été élue comme réviseur d'entreprises de la Société.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises de la Société expirera à l'assemblée annuelle devant se tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039175.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

INTERNATIONAL BUSINESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 34.151.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc André, administrateur de société, né le 2 octobre 1957 à Etterbeek, Belgique, demeurant au 188, avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 34.151, dénommée ciaprès «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 466 du 14 décembre 1990.
- Le capital social était antérieurement fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs belges (BEF), représenté par vingt (20) actions ayant eu une valeur nominale de cinq cent mille (500.000,-) francs belges (BEF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
 - Par la présente la comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connait parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INTERNATIONAL BUSINESS HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: L. André, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 52, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(039079.3/230/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.069.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(039186.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.069.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(039184.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.069.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2003, la société AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Isabelle Arend, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039197.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.069.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2000, les mandats des Administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039202.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.069.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG03666.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour LA SOCIETE DE PLACEMENT INTERNATIONAL A LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(039211.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LYDD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 19, rue de Crécy. R. C. Luxembourg B 94.346.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yves Deschenaux, consultant, né à Luxembourg, le 4 février 1958, demeurant à L-1364 Luxembourg, 19, rue de Crécy.
- 2) Monsieur Laurent Durst, employé privé, né à Algrange (France), le 5 juillet 1958, demeurant à L-3397 Roeser, 43, rue d'Alzingen.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de LYDD, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Il pourra être créé, par simple décision des associés, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, n'opposant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées. Elle a également pour objet la livraison directe ou par services d'intermédiaires de plats cuisinés.

D'une façon générale, elle pourra prendre toute mesure utile et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation avec un préavis de six mois avec effet au trente et un décembre de l'année en cours ou de l'année suivante, moyennant un préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder. Au cas où aucun d'accord ne pourrait être trouvé entre les parties, les parties conviendront entre elles de nommer un arbitre pour faciliter la détermination de la valeur de rachat des parts cédées.

Faute d'user de ce droit de préférence, ce sera au vendeur de trouver l'acheteur des parts à céder, à convenir avec les associés restants.

- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat et l'étendue de leurs pouvoirs.
- Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale sont exercés par celui-ci.
- Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses co-associés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.
- **Art. 10.** Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt créditeur au taux du marché.

Aucun des associés ne pourra effectuer de retraits, virements ou autre type de transaction de nature financière sans l'accord et la signature conjointe de tous les associés.

- Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées, comme suit:

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée générale des associés

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale des associés à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolution suivantes:

- * Est appelé aux fonctions de gérants administratifs de la société:
- Monsieur Yves Deschenaux, prénommé.
- Monsieur Laurent Durst, prénommé.
- * Est appelé aux fonctions de gérant technique:
- Monsieur Konstantinos Zafeirkos, cuisinier, né à Naousa Imathias (Grèce), le 7 mars 1954, demeurant à Luxembourg, 5, rue Michel Welter.
 - * Le siège social est fixé à L-1364 Luxembourg, 19, rue de Crécy.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Deschenaux, L. Durst, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 23, case 1.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038957.3/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

KLAPAKONG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 19.396.

Par décision du Conseil général du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour KLAPAKONG, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039210.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

CLAIRE SOURCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 78.978.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Me Emilio Bianchi, avocat, né le 23 juin 1957 à Lugano, demeurant à Via Vicari 8, CH-6901 Lugano, Suisse,

ici représenté par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 18 juin 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CLAIRE SOURCE PARTICIPATIONS S.A., R.C. Luxembourg B 78.978, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 421 du 8 juin 2001.
- Le capital social est actuellement fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées
 - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
 - Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CLAIRE SOURCE PARTICIPATIONS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, vol. 139S, fol. 63, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(039074.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FINANCIAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 26.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Signature.

Vu pour légalisation de la signature de Christelle Mathieu

J. Elvinger

Notaire

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

(039177.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ATASCO HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 57.928.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the third of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATASCO LIMITED, registered under number EC 17790, a company with registered office at 41, Cedar Avenue, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda,

here represented by Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 1, 2003.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ATASCO HOLDINGS LIMITED, R.C. Luxembourg B 57.928, hereafter called «the Company», was incorporated on May 13, 1987 in Bermuda and its registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 24, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations $N^{\circ}238$ of May 15, 1997.
- The corporate capital is presently set at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of two US Dollars (USD 2.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.
 - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
 - The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company ATASCO HOLDINGS LIMITED was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATASCO LIMITED, inscrite sous le numéro EC 17790, une société avec siège social au 41, Cedar Avenue, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Hamilton, Bermuda,

ici représentée par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1er mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ATASCO HOLDINGS LIMITED, R.C. Luxembourg B 57.928, dénommée ci-après «la Société», fut constituée en date du 13 mai 1987 à Bermuda et son siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°238 du 15 mai 1997.

- La Société a actuellement un capital social de cent mille dollars US (USD 100.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connait parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ATASCO HOLDINGS LIMITED.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 57, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(039076.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

KINNEVIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 64.958.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(039233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

MACQUARIE INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, (anc. MACQUARIE INFRASTRUCTURE (CINTRA) S.A.).

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 85.498.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 20 mai 2003 à 16.30 heures

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 mai 2003, que les actionnaires de la Société ont décidé de nommer, pour une durée maximale de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2008, M. Stephen Douglas Allen, né le 1er décembre 1962 à West Warwick (Australie) et demeurant 1, Martin Place, Sydney, New South Wales, Australie, comme nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Anthony Larry Kahn, né le 22 mars 1959 à Benoni (Australie) et demeurant 79, Beresford Road Rose Bay New South Wales, Australie.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039241.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

INFONET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères. R. C. Luxembourg B 34.618.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 12 juin 2003 au siège social

Les actionnaires conviennent de ratifier la nomination par le Conseil d'Administration, en date du 22 octobre 2002, de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la société. Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Monsieur Manuel Roche est nommé administrateur de groupe «A» de la société en remplacement de Monsieur Donald Badoux, administrateur démissionnaire. Le mandat de Monsieur Manuel Roche arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Donald Badoux, pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Groupe «A»

Monsieur Germain Lebeau, Directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B),

Monsieur Larry Morgan, Directeur de sociétés, demeurant à Amsterdam (NL),

Monsieur Manuel Roche, Directeur Général, demeurant à Arlon (B).

Groupe «B»

Monsieur Marcel Gross, Directeur Général de l'ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, demeurant à Bettembourg

Monsieur Paul Kieffer, ingénieur 1ère classe, demeurant à Capellen,

Monsieur Joël Weiler, économiste, demeurant à Roeser.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AG04263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039149.3/806/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ELECFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.629.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 2 juillet 2003 que:

«L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 18 juillet 2001 de M. José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Giovanni Vittore, démissionnaire.

Le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2005, à savoir:

Administrateurs:

- M. José-Marc Vincentelli, employé privé, né le 9 juillet 1955 à F-Ajaccio et demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président;
- M. Raffaele Gentile, employé privé, né le 18 octobre 1950 à I-Salerno et demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur;
- M. Carlo lantaffi, employé privé, ne le 7 avril 1961 à l-Roma et demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Claude Weis, comptable, né le 15 mars 1960 à L-Diekirch et demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039449.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BEAUTY CARE PROFESSIONAL PRODUCTS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 73.833.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juillet 2003 que le mandat des trois administrateurs de la Société, Madame Julia Chapman, Madame Jacqueline Richomme et Monsieur Philip Prescott, est confirmé pour la période allant de la constitution de la société jusqu'à l'assemblée du 11 juillet 2003 et que leur mandat est renouvelé jusqu'au 10 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039309.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

MEN SANA, S.à r.l., Société à responsabilité imitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hennelast. R. C. Luxembourg B 94.397.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze juin,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu

Monsieur Jean-Pierre Lebrun, ingénieur de gestion, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, né à Ixelles le 31 octobre 1952,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

- Madame Thérèse Vanspringel, psychothérapeute, demeurant à B-1050 Bruxelles, 17, rue de la Réforme, née à Uccle le 7 janvier 1956,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bruxelles le 10 juin 2003,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MEN SANA, S.à r.l.

Art. 2

Le siège de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée de créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3.

La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4.

La société a pour objet toutes formes de missions de gestion, de conseil ou de direction, de développer, participer, accompagner, de conseiller tous types d'entreprises ainsi que des réseaux de franchisés, tant au niveau des 'Master Franchises' que des 'Franchises' elles-mêmes.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, droits de licence et autres droits se rattachant à ses brevets, droits de licence ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5.

Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

 1.- Monsieur Jean-Pierre Lebrun, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts
 99

 2.- Madame Thérèse Vanspringel, prénommée, une part
 1

 Total des parts: cent parts sociales
 100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Art. 6.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art 7

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art 8

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10

Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 13

Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 14.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 15.

Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la loi.

Art. 16

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.050,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast,
- Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

La société GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B N° 41.819.

- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Lebrun, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol.17CS, fol. 97, case 8. – Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 juillet 2003.

P. Decker.

(039731.3/206/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CCE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 218.240,-.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs. R. C. Luxembourg B 73.349.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., du 18 décembre 2002 que ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises de la société à partir de l'année fiscale 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039328.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 2.643.012.500,-.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs. R. C. Luxembourg B 78.351.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC du 16 décembre 2002 que ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises de la société à partir de l'année fiscale 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocate

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039329.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

STELLAR FINANCIAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 63.315.

Le 5 juin 2003, la société READ, S.à r.l., avec siège 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société STELLAR FINANCIAL CORPORATION HOLDING S.A., établie à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.315.

A la même date, Monsieur Jean Vandeworde a démissionné de son mandat d'administrateur de la même société STEL-LAR FINANCIAL CORPORATION HOLDING S.A.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039357.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

REAL COBRA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 1, route Nationale I. R. C. Luxembourg B 82.613.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2003

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., et nomme en remplacement la LUX-FIDUCIAIRE Consulting, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une durée de six années. Les mandats expireront lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

Conseil d'administration:

Monsieur René Marchal, demeurant à B-1082 Bruxelles, 30, rue du Sextant.

Monsieur Christian Marchal, demeurant à B-1860 Meise, 11, Tronkstraat.

Monsieur Paul Goovaerts, demeurant à B-1850 Grimbergen, 44, Vinkenstraat.

Monsieur Eric Van Cauteren, demeurant à B-1140 Bruxelles, 51, avenue des Anciens Combattants.

Commissaire aux comptes:

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting, S.à r.l., L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Le 14 mai 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02833. – Reçu 14 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann. (039205.3/680/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BRPTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 94.405.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentification number 2053317, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentification number 2053323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentification number 2053330, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentification number 0293323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentification number 0682528, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of five proxies given in Boston, Massachusetts, on June 30, 2003,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

- Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.
 - Art. 2. The company is incorporated under the name of BRPTE, S.à r.l.
- **Art. 3.** The object of the company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

- **Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.
 - Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.
- **Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

- Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.
- **Art. 9.** The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.
- **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time 'ad nutum' with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

- **Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 12.** Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

- Art. 13. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.
- Art. 14. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

- **Art. 15.** Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.
- **Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.

The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above. Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, one hundred and eighty-nine point fifty shares	189.50
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, eighty-nine point thirty shares	89.30
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, sixty-two point ninety shares	62.90
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P I, prenamed, one hundred and eight point thirty-five shares	108.35
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P III, prenamed, forty-nine point ninety-five shares	49.95
Total: five hundred shares	500.00

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred and fifty euro (EUR 2,150.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The named managers of the company for an undetermined period are:
- a) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch/Lallange, 108, route de Mondercange,
- b) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;
- c) Mr Tom Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the joint signature of two managers.

However for day-to-day management the company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8th floor.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- 2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes les cinq ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch/alzette, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 30 juin 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont constitué entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de BRPTE, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.
- **Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps 'ad nutum' avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

- Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre reommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

- Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.
- **Art. 14.** A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

- Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante parts sociales	189,50
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, soixante-deux virgule quatre-vingt-dix parts sociales	62,90
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P I, préqualifiée, cent huit virgule trente-cinq parts sociales 5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P III, préqualifiée, quarante-neuf virgule quatre-vingt-quinze parts so-	108,35
ciales	
Total: cinq cents parts sociales	500,00

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch/Lallange, 108, route de Mondercange,
- b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;
- c) Monsieur Tom Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois pour les affaires de gestion courante la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8ème étage.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 57, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(039795.3/230/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT TENUTELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 94.403.

STATUTES

In the year two thousand three, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69 route d'Esch (Grand-Duchy of Luxembourg), registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 86.621,

here represented by Maître Esther Boujard, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 9, 2003, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

- Art. 2. Name. The Company will exist under the name of COMMERCIAL INVESTMENT TENUTELLA, S.à r.l.
- **Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, selling and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPE-AN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutive documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

- Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five shares (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.
- **Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. 10.1 When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

- 10.2 When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.
- Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.
- **Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.
- Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.
- **Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any Manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any Manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers - Representation of the Company. In dealing with third parties, any two managers acting together have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the signature of any two managers.

Art. 16. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

- Art. 17. Liability of a manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 18. General meeting of the partners. 18.1** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

18.2 If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

- **Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.
- Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.
- Art. 21. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 22. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

- Art. 23. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 24. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription - Payment

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., represented by Me Esther Boujard, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and to entirely pay up each such shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (EUR 1,750.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1 The following persons are appointed with immediate effect as managers for an unlimited period:

- Mr Colin Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at 33 Walpole Street, London, SW3 4QS (United Kingdom);
- Mr Paul Whight, Director, born in Barking on September 14, 1951, having his domicile at Place Stéphanie, 10 b.5a, 1050 Brussels, (Belgium);
- Mr Rodney Alexander Bysh, Director, born in Croydon on August 17, 1967, having his domicile at Römerstrasse 8, 61440 Oberursel (Germany).

The Company is bound in any circumstances by the signature of any two managers.

2 The address of the registered office of the Company is set at L-1931 Luxembourg, 33, Avenue de la liberté (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro de B 86.621,

ici représentée par Maître Esther Boujard, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2003, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis du notaire soussigné qu'il rédige les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est établie comme suit:

Art. 1er. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

- **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de COMMERCIAL INVESTMENT TENUTELLA, S.à r.l.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut avoir toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance. La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- Art. 6. Capital social. Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingtcinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. 10.1 Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

- 10.2 Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.
 - Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.
- Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun cas autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs - Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, deux gérants agissant ensemble ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

Art. 16. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

- Art. 17. Responsabilité d'un gérant. Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 18. Assemblées générales des associés. 18.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celuici exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

18.2 Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

- Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.
- Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 21. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

- Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.
- Art. 24. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription - Paiement

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., représentée par Maître Esther Boujard, susmentionnée, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et à libérer entièrement ces parts par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, commissions et frais, de quelque sorte, qui doivent être payés par la société en vertu de ce document sont estimés approximativement à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de la formation de la Société et sera clôturé le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Colin Campbell, Administrateur, né à Londres le 12 février 1956, ayant son domicile à 33 Walpole Street, Londres, SW3 4QS (Royaume-Uni);
- Monsieur Paul Whight, Administrateur, né à Barking le 14 septembre 1951, ayant son domicile à Place Stéphanie, 10 b.5a, 1050 Bruxelles, (Belgique);
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, Administrateur, né à Croydon le 17 août 1967, ayant son domicile à Römerstrasse 8, 61440 Oberursel (Allemagne).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1931 Luxembourg, 33, Avenue de la liberté (Grand-Duché de Luxembourg).

Le soussigné notaire qui connaît l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française et qu'à la requête de la même personne et, dans le cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte est rédigé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu par le comparant, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne signe ensemble avec Nous, Notaire, cet acte original.

Signé. E. Boujard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 17CS, fol. 87, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

G. Lecuit.

(039788.3/220/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

C2 LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, Maison 5. R. C. Luxembourg B 94.372.

STATUTS

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent

- 1) Monsieur Michel Gaul, hôtelier, né à Heinsch, Belgique, le 7 novembre 1955, demeurant à L-8469 Eischen, Maison
- 2) TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Monsieur Jean-Luc Doucet, administrateur de société, né à Longuyon, France, le 18 septembre 1956, demeurant à F-54430 Rehon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

- Art. 2. La dénomination de la société sera C2 LUX, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet social l'exploitation d'un restaurant, le négoce de vins et spiritueux et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe.

Art. 4. Le siège social est établi à Eischen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.
 - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. En assemblée générale ordinaire, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises à la majorité simple par les associés représentant plus des trois-quarts du capital social, sans autres restrictions.

En assemblée générale extraordinaire, les décisions ayant pour objet les transferts de parts sociales, la modification des statuts, ou la décision de dissoudre la société par voie de liquidation, fusion ou autrement ne pourront être prises qu'aux conditions suivantes:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans la quinzaine).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote:
- 1) nul ne pourra prendre part au vote pour un nombre de voix excédent trente-trois pour cent du nombre total de voix susceptibles de s'exprimer lors de l'assemblée;
- 2) les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote en vertu de la limitation qui précède.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Eischen ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 25 (vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:		
1) Monsieur Michel Gaul	13 parts sociales	
2) TOMORROW'S TECHNOLOGIES	•	
Total: et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12. cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié	500,- (douze mille	
mentant.		

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Nominations

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Gaul, hôtelier, né à Heinsch, Belgique, le 7 novembre 1955, demeurant à L-8469 Eischen, Maison 5. Le gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-8469 Eischen, Maison 5.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute. Signé: M. Gaul, J.L. Doucet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 60, case 1.– Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. Elvinger.

(039301.3/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

KORSNAIS PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(039234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

MACQUARIE INFRASTRUCTURE (TOLL ROUTE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 86.740.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 20 mai 2003 à 17.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 mai 2003, que les actionnaires de la Société ont décidé de nommer, pour une durée maximale de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2008, M. Stephen Douglas Allen, né le 1^{er} décembre 1962 à West Warwick (Australie) et demeurant 1, Martin Place, Sydney, New South Wales, Australie, comme nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Anthony Larry Kahn, né le 22 mars 1959 à Benoni (Australie) et demeurant 79, Beresford Road Rose Bay New South Wales, Australie.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039243.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

DZ BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 42.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 25 juin 2003.

K.P. Bräuer / S. Gruner.

(039225.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

DZ BANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 42.137.

Le bilan au 31 décembre 2002 (Konzernabschluss zum 31. Dezember 2002 der DZ BANK AG, Frankfurt am Main), enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 25 juin 2003.

K.P. Bräuer / S. Gruner.

(039227.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 9.579.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Franco Bertoni, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

LUXAT, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039276.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

INTERNATIONAL BRANDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 42.378.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(039339.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

INTERNATIONAL BRANDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 42.378.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(039342.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BUROMAT S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-3895 Foetz, 14, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 62.612.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2003

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Changement du commissaire aux comptes:

- 1. L'assemblée accepte la démission avec décharge pleine et entière de sa fonction de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.A., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
- 2. L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2009:
 - La société VERICOM S.A.,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 51.203,

ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Renouvellement des mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2009:

- Monsieur Guy Buysens, né le 28 juillet 1959 à Rennaix (Belgique), demeurant à L-6981 Rameldange, Am Weidewee
- Monsieur Joaquim Fritsch, né le 8 juillet 1950 à Sande (Allemagne), demeurant à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce
- SOCIETE T & MC S.A., numéro B 56.907 registre de commerce de et à Luxembourg, siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BUROMAT S.A.

G. Buysens

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039729.3/1039/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

BUROMAT S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-3895 Foetz, 14, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 62.612.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 juin 2003

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Nomination d'un administrateur-délégué qui assurera la gestion journalière de la société.

- Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Guy Buysens, né le 28 juillet 1959 à Rennaix (Belgique), demeurant à L-6981 Rameldange, Am Weidewee, en qualité d'administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en l'an 2009, avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BUROMAT S.A.

G. Buysens

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039734.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange